

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 15 (1930)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

500 Caisses Raiffeisen en Suisse

Dans ses dernières séances, le Comité de direction de l'Union a admis 16 nouvelles Caisses dans l'Union. Le nombre des Caisses affiliées a passé ainsi de 488 qu'il était au commencement de l'année à 504.

La Caisse de Froideville, dans le canton de Vaud, figure dans la liste comme 500^{me} Caisse Raiffeisen Suisse. L'honneur de commencer le second demi-millier est dévolu à la Caisse d'Onnens, dans le canton de Fribourg, et le numéro 502 est occupé par la Caisse de La Chaux-de-Fonds, la première du canton de Neuchâtel, où le mouvement Raiffeiseniste vient de prendre pied.

500 Caisses Raiffeisen en Suisse! Les pionniers et les amis de la cause du mutualisme dans le domaine du crédit rural peuvent se réjouir du chemin parcouru. Les idées de Raiffeisen, que le curé Traber, le vénérable président d'honneur de l'Union, a introduites dans notre pays à l'aurore de ce siècle, se sont répandues petit à petit au sein de notre population rurale. Des Caisses se sont constituées partout dans les campagnes et dans les vallées alpestres. Il a fallu dix ans pour fonder les cent premières Caisses et 7 ans pour former la seconde centaine. Par étapes de cinq années, le mouvement Raiffeiseniste a doublé ensuite les caps de la troisième et de la quatrième centaine et aujourd'hui, après une dernière marche d'un peu plus de trois ans, il a atteint le demi-millier. Trente ans ont donc suffi pour constituer 500 Caisses bien organisées et bien administrées, réunies en une Union forte, capable de défendre leurs intérêts. Le tout forme une organisation indépendante, travaillant en faveur de la classe agricole et moyenne de notre pays.

500 Caisses Raiffeisen en Suisse! N'y a-t-il pas là une preuve éclatante du droit d'existence de nos Caisses à côté des autres établissements financiers? Cette preuve de leur nécessité et de leur utilité est d'autant plus expressive que les Caisses Raiffeisen se constituent et tra-

vailent par leurs propres forces, sans aucune protection du dehors. Elles ne sont pas des institutions artificielles, elles n'ont pas été imposées au peuple par quelque autorité, mais elles sont nées uniquement d'un besoin impérieux de l'économie rurale.

« La création de Caisses Raiffeisen répondait autrefois, et répond aujourd'hui encore plus à une nécessité », a proclamé le représentant du Conseil fédéral suisse, lors du jubilé de l'Union. L'action bienfaisante des Caisses Raiffeisen dans le domaine social en général et leur influence remarquable sur la prospérité de la classe paysanne et moyenne sont hautement reconnues par nombre d'hommes d'Etat et d'économistes de valeur de la Suisse et de l'étranger, qui tous se plaisent à recommander chaudement la diffusion de ces organisations d'utilité publique.

Cinq cents Caisses Raiffeisen en Suisse! Ceux qui prédisaient une courte existence au mouvement Raiffeisen peuvent réformer leur jugement et leurs appréciations. 500 Caisses Raiffeisen existent déjà dans notre pays et depuis 30 ans qu'elles exercent leur activité, jamais encore une Caisse affiliée à l'Union n'a fait faillite et n'a fait perdre un seul centime à un déposant. Les Caisses Raiffeisen ont donné des preuves éclatantes de la solidité de leurs bases. Elles se sont attirées la confiance et l'estime de la population rurale qui leur a déjà confié 240 millions de francs à gérer.

500 Caisses Raiffeisen en Suisse! C'est la première grande étape. C'est aussi un nouveau point de départ. Il faut maintenant constituer les cinq cents nouvelles Caisses estimées encore comme possibles dans notre pays. Comme l'a dit M. le Dr Laur, le but auquel il faut tendre actuellement est qu'il se forme dans toutes les communes rurales une coopérative de crédit administrée d'après les principes énoncés par Raiffeisen. Mettons-nous donc tous à l'œuvre et veillons à ce que tout agriculteur ait dans sa commune une semblable Caisse qui lui permettra, tantôt de déposer ses écono-

mies avantageusement, tantôt d'avoir le crédit dont il est digne. En un mot: donnons à la population rurale la maîtrise de son argent!

Le rôle des Caisses Raiffeisen dans l'économie rurale

(Extrait du rapport présenté à l'assemblée des délégués de la Fédération vaudoise des Caisses de Crédit Mutuel, par M. A. Golay, président de la Fédération, à Molondin.)

Pour caractériser l'année écoulée au point de vue de l'agriculture et de la viticulture du canton de Vaud, citons ce que dit à ce propos le rapport de gestion du Crédit Foncier Vaudois:

« Comme l'agriculteur, le vigneron a le grave souci de l'écoulement de ses produits. Dans ce domaine, comme dans celui de l'industrie, du commerce et des métiers, le cultivateur est, et sera toujours plus en but aux difficultés d'ordre économique. Le développement des moyens de transport et de communication, tout en facilitant l'approvisionnement, rend la concurrence plus redoutable.

Les travailleurs du sol devront toujours plus tendre à mieux s'organiser, c'est-à-dire grouper leurs efforts en vue de lutter contre la mévente de leurs produits. L'individualité trop étroite doit faire place à des organisations collectives intelligemment administrées. Si l'on compare celles des agriculteurs avec celles des vigneron, on est forcé de reconnaître l'avance prise par les premières. Les produits laitiers et les blés sont maintenant sur une place leur permettant de mieux concurrencer l'étranger. Ce n'est pas le cas pour les vins, bien que la cave coopérative de Morges soit une initiative intéressante à imiter si les résultats sont concluants. Quoiqu'il en soit, les cultivateurs doivent s'inspirer de toutes les initiatives propres à la défense de leurs intérêts et ils réussiront, à condition toutefois de se familiariser avec certaines règles élémentaires, entr'autres: éviter de payer des domaines trop cher; renoncer à acquérir si l'on doit tout emprunter, car, comment boucler avec un

revenu de 2 et demi à 3 pour cent, pour servir des intérêts à 5 pour cent et plus; abolir l'habitude de consacrer aux bâtiments des sommes disproportionnées à l'importance du domaine; enfin, tenir dans les exploitations rurales, des comptes, car c'est le meilleur moyen d'y voir clair et spécialement de savoir si les espèces en caisse doivent être réservées aux créanciers, aux fournisseurs, à l'exploitation du domaine ou peuvent être affectées à des buts plus particuliers et personnels.»

Dans cette citation, nous relevons surtout les conseils où les directives que le Conseil d'administration de notre établissement cantonal donne à nos agriculteurs: « Les travailleurs du sol, dit-il, devraient donc toujours tendre à mieux s'organiser... L'individualité trop étroite doit faire place à des organisations collectives intelligemment administrées..., les cultivateurs doivent s'inspirer de toutes les initiatives propres à la défense de leurs intérêts... et enfin... tenir, dans les exploitations rurales, des comptes, car c'est le meilleur moyen d'y voir clair».

Nous sommes frappés de ces affirmations impératives. Ne vous semble-t-il pas entendre à nouveau des propos tenus depuis longtemps déjà non seulement par les organes de l'Union Suisse des Paysans, mais aussi par les fondateurs et les initiateurs de nos associations de crédit rural? N'est-ce pas ce que nous exprimions en d'autres termes, dans notre précédent rapport, quand nous disions au sujet de la crise agricole qu'il faut chercher à développer chez nos cultivateurs et nos artisans l'esprit d'association et de coopération qui fera de plus en plus leur force à l'avenir, et nos Caisses de Crédit Mutuel ne sont-elles pas précisément de ces organisations collectives intelligemment administrées et issues d'initiatives propres à la défense des intérêts des cultivateurs?

Nous voudrions pouvoir nous réjouir pleinement de rencontrer une pareille compréhension des nécessités de notre économie rurale chez les administrateurs de notre établissement cantonal; malheureusement nous avons lieu de craindre que, dans leur pensée, nos Caisses locales ne soient exclues du nombre de ces organisations collectives qu'ils recommandent aux travailleurs du sol, spécialement pour l'écoulement de leurs produits. Dans le rapport précité, nous lisons, en effet, quelques pages plus loin, que le service de la Caisse d'Epargne Cantonale « pâtit de la concurrence intense que lui font les nombreuses banques, caisses d'épargne et Caisses Raiffeisen qui sollicitent l'épargne du public».

Nous ne voulons pas nous engager ici dans une polémique, mais il nous est bien permis de nous poser quelques questions:

Si l'épargne recueillie par nos Caisses locales sert à venir directement en aide à notre agriculture, comme c'est effectivement le cas, y a-t-il là de quoi déplore que cette épargne ne s'en aille pas ailleurs?

La classe agricole devrait-elle vraiment s'abstenir de s'organiser dans le domaine du crédit rural et de déposer une part de ses économies dans les Caisses créées à cet effet?

L'existence de Caisses de Crédit à la campagne n'a-t-elle pas pour résultat de favoriser aussi la création, le fonctionnement et l'activité d'autres organisations collectives reconnues nécessaires pour augmenter le rendement des exploitations rurales et améliorer la situation des agriculteurs?

Ces Caisses ne constituent-elles pas enfin un excellent moyen d'initier pratiquement nos milieux campagnards à la connaissance de plus en plus indispensable de la tenue des comptes?

Ce serait peut-être le cas de dire ici: poser la question, c'est la résoudre, car nous sommes certains que tous les Raiffeisenistes seront unanimes à répondre, comme nous, négativement aux deux premières questions que nous venons de formuler et par l'affirmative aux deux dernières; parce qu'ils savent ce que c'est qu'une Caisse Raiffeisen, qu'ils en reconnaissent l'utilité, la raison d'être et la valeur pour s'être rendu compte par leur expérience des services qu'elle peut rendre dans son champ d'activité. Mais ne nous étonnons pas trop de voir l'utilité de nos institutions méconnue; peut-être même contestée, dans des milieux qui ne connaissent celles-ci que de nom, qui en ignorent la constitution et qui ne savent pas sur quelle base morale et spirituelle elles sont fondées et quels sont les ferments de vitalité qui sont en elles. Nous pouvons nous borner pour l'instant à souhaiter que l'ignorance et les préventions qui règnent encore dans bien des milieux à l'égard des Caisses Raiffeisen se dissipent peu à peu et fassent place à une plus juste compréhension de leur réelle valeur éthique et sociale.

Nos Caisses elles-mêmes pourraient contribuer mieux qu'elles ne l'ont fait jusqu'à présent à éclairer l'opinion publique sur l'excellence des principes que Raiffeisen leur a donnés pour fondement et qui en font non pas de simples établissements financiers où l'on ne traite des affaires que pour elles-mêmes, mais des

associations où l'intérêt bien entendu des emprunteurs et de leurs coobligés est pris en sérieuse considération et où l'esprit de profit est subordonné à l'intérêt général et au bien de la communauté. Jusqu'à maintenant nos Caisses locales ne publient qu'un résumé de leurs comptes et de leur bilan. Ce sont des colonnes de chiffres qui indiquent bien exactement le mouvement des affaires, la répartition et le produit des capitaux, les bénéfices réalisés, etc. Mais ce ne sont que des tableaux arides, dans lesquels même les plus initiés chercheraient vainement des indices permettant de faire ressortir, par exemple, les services que l'institution a rendus à ses membres individuellement ou à la collectivité. Ces chiffres donnent bien une idée de l'activité extérieure de l'association dont ils résument les comptes, mais ils n'en reflètent guère, si nous pouvons ainsi dire, la vie intérieure. Nous savons que dans les assemblées générales locales, les Comités de direction et les Conseils de surveillance présentent des rapports qui renferment souvent des choses fort intéressantes. Malheureusement, seuls les membres présents en ont connaissance. Ces rapports ne sont pas imprimés et le public les ignore naturellement. Il est évident que leur publication occasionnerait aux Caisses respectives des frais trop élevés. Mais pour ne pas laisser se perdre et tomber dans l'oubli les excellentes choses qui pourraient se relever ici et là dans nos milieux Raiffeisenistes et pour leur donner la publicité qu'elles méritent, nous proposons d'inviter les organes dirigeants de nos Sections à informer chaque année notre Comité des faits dignes d'être connus et qui resteraient ignorés sans cela. Entendons-nous bien; nous ne prétendons pas vouloir imposer aux Comités de nos Caisses locales une nouvelle obligation et un grand surcroît de travail; nous leur demandons non pas de nous adresser un rapport détaillé sur leur activité et sur celle de la Caisse qu'ils administrent, quoique cela pourrait être très intéressant et utile, mais simplement de nous communiquer en temps opportun ce qui, dans la vie de leur Section mériterait d'être signalé et pourrait être utile à d'autres ou contribuer à éclairer l'opinion non pas uniquement sur les avantages matériels que nos Caisses peuvent procurer, mais aussi sur l'esprit dans lequel elles sont administrées et sur l'influence morale qu'elles peuvent exercer.

**

Dans un précédent rapport nous soumettions l'idée d'organiser des conférences régionales, c'est-à-dire de réunir les membres des Comités de direction et de

surveillance des Caisses d'une même région pour traiter en commun des questions qui intéressent nos organisations rurales de crédit. Grâce au concours et à l'obligeance du Bureau de l'Union, un essai de réalisation de ce projet a été tenté à Molondin, le 25 novembre dernier, puis à Echallens à fin février. Les organisateurs ont eu le plaisir de constater que cette tentative avait pleinement réussi, puisque les auditeurs ont manifesté le désir de la voir se renouveler.

**

Grâce à la propagande déployée par la Fédération et aux conférences données sur le crédit agricole par M. Henri Blanc, secrétaire agricole vaudois, plusieurs Caisses Raiffeisen se sont constituées dans le canton de Vaud au commencement de l'année courante. Les journaux du canton ont annoncé aussi la constitution d'une Caisse de Crédit Mutuel à V. Cette nouvelle Caisse n'a pu être admise dans l'Union Suisse, et partant, dans la Fédération Vaudoise, parce que ses initiateurs ont voulu étendre son activité sur un rayon beaucoup trop vaste pour une Caisse Raiffeisen puisqu'il comprend plusieurs localités dont une entièrement urbaine. Il est regrettable que l'on commette pareille erreur encore aujourd'hui, après les expériences faites déjà par Raiffeisen lui-même. Ayant créé une Caisse embrassant tout un district il se vit obligé, au bout de quelques années, de dissoudre cette association, que la trop grande étendue de son rayon gênait dans son activité et d'en constituer à sa place quatre autres qui n'ont cessé dès lors de prospérer. La même erreur s'est produite aussi dans une certaine partie de notre canton, où il s'était fondé, soit disant d'après les principes de Raiffeisen, une Caisse de crédit agricole dont le champ d'activité s'étendait à tout un cercle politique et qui n'a rien su faire de mieux, après quelques années, que de se transformer en une société par actions.

elle ne doit pas être tout de même la destinée des Caisses Raiffeisen, et feu M. le conseiller d'Etat Oyez-Ponnaz avait raison de dire à ce propos dans une conférence avec le Comité des Caisses vaudoises: « Il ne faudrait pas que ce cas se renouvelât ».

Pour que ce cas ne se reproduise pas, il ne faut pas fonder des Caisses avec un rayon trop étendu et il faut s'en tenir toujours, on ne saurait trop le répéter, aux principes posés par le fondateur et dont la justesse et la valeur ont été confirmées par les expériences faites au cours de ces trois derniers quarts de siècle.

**

La question du crédit rural s'agite ici et là; nous voyons en différentes localités l'intérêt s'éveiller pour la cause qui nous est chère et qui est bonne, celle de Raiffeisen. On sent bien qu'elle rencontre aussi parfois, comme le projet du nouveau régime des alcools, dans la campagne entreprise en sa faveur, une certaine méfiance, une opposition sournoise, cachée, des résistances qui ne se manifestent pas toujours ouvertement, des influences peut-être intéressées qui s'exercent en sens contraire, mais les bonnes causes finissent toujours par triompher comme l'a fait celle sur laquelle le peuple suisse s'est prononcé le 6 avril. C'est pourquoi nous croyons à l'avenir du système de la coopération en matière de crédit selon les principes de Raiffeisen et nous espérons voir le mouvement Raiffeiseniste prendre un nouvel essor dans notre cher canton de Vaud!

Nouveau billet de Banque Suisse

La Banque Nationale Suisse a mis en circulation ces derniers jours, un billet de 20 francs d'un nouveau modèle. D'un format plus pratique, et un peu plus réduit que l'ancien, ce nouveau billet porte, à l'avant, dans un médaillon, le buste d'Henri Pestalozzi. En adoptant cette vignette comme ornementation, la Banque a voulu, lorsqu'il s'est agi en 1927 de créer le nouveau type, donner satisfaction à un désir exprimé par le Comité des fêtes commémoratives du centenaire de la mort du grand pédagogue. De même que son devancier, le nouveau billet sort des ateliers de l'Institut artistique Orell Füssli de Zurich. Il est exécuté en taille douce, et c'est en première ligne le souci de rendre les contrefaçons aussi difficiles que possible qui a été déterminant pour le choix et la disposition des couleurs, et pour l'impression. L'ancien billet de 20 francs sera maintenu en circulation à côté du nouveau et conservera, jusqu'à nouvel ordre, toute sa validité.

Nouvelles de notre mouvement

ONNENS (Fribourg).

On écrit à « La Liberté »:

La vigoureuse impulsion donnée à la diffusion des Caisses Raiffeisen continue à porter ses fruits, et l'exemple des 52 paroisses fribourgeoises où cette institution fonctionne avec succès exerce une heureuse influence sur celles qui en sont encore dépourvues.

Répondant à l'appel chaleureux de leur sympathique et dévoué pasteur, M. le doyen Despond, les fidèles de la paroisse de Riaz se sont réunis le dimanche 18 mai, à la salle d'école des garçons, pour entendre une conférence sur les Caisses

Raiffeisen. Dans une causerie claire, précise, rehaussée par des faits, des exemples et des chiffres, le président cantonal des C. R., M. l'abbé Raemy, a démontré la nécessité de l'épargne et du crédit agricole et indiqué les précieux services que cette forme de crédit peut rendre à la population rurale. Le conférencier décrit ensuite le mode de fonctionnement des mutualités de crédit; il montra les avantages de la solidarité économique et signala les résultats matériels et moraux obtenus ailleurs, grâce à cette institution qui est pour le cultivateur et l'artisan rural un efficace instrument de relèvement et de progrès.

Les efforts et les encouragements de M. le doyen de Riaz et des autorités locales ont eu leur récompense. Séance tenante, l'assemblée décida d'établir une Caisse Raiffeisen dans la paroisse et de faire partie de l'Union Suisse, qui possède un service de révision exercé par des professionnels et procédant, à l'improviste, à des vérifications de toute la gestion.

M. l'instituteur Vauthey fut choisi comme caissier. Le Comité de direction et le Conseil de surveillance, ayant pour présidents MM. Raymond Gremaud, syndic, et Michel Duding, président de paroisse, furent ensuite constitués. Confiée à des hommes de valeur et dignes d'une confiance absolue, cette intéressante institution ne manquera pas de favoriser l'épargne et de défendre les intérêts moraux et économiques de la population.

Nouvelles des Sections

MONTHEY (Valais):

Notre Caisse a commémoré par une modeste manifestation, à l'occasion de la réunion à Monthey des délégués de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, le vingtième anniversaire de sa fondation.

L'honneur d'avoir été le promoteur de la fondation d'une Caisse à Monthey revient à M. l'abbé Monay, qui était en ce moment-là vicaire à Monthey. La réalisation de cette idée demandait du courage et du cran dans une localité comme la nôtre, fortement industrialisée et déjà saturée d'établissements financiers. Monsieur l'abbé Follonier, présentement à Collombey, vint donner sur la matière une conférence qui eut pour résultat de réunir quelques collaborateurs dévoués et décidés à donner suite aux projets de M. l'abbé Monay.

La séance constitutive eut lieu le 16 octobre 1910, et la Caisse commença immédiatement son activité. Les débuts furent modestes, presque comme partout, mais l'institution prit petit à petit de l'envergure ainsi qu'en fait foi le tableau suivant:

Années	Sociétaires	Bilan	Dépôts d'épargne
1911	23	Fr. 2,682.05	Fr. 2,022.05
1915	26	» 31,450.30	» 30,971.15
1920	33	» 144,476.60	» 90,799.75
1925	58	» 245,972.75	» 140,765.30
1929	105	» 444,212.40	» 406,755.50

Comme auprès de toutes les Caisses Raiffeisen qui se constituèrent à cette époque, les premiers pas furent difficiles. Le mouvement Raiffeiseniste était

à ses débuts en Suisse. Notre Caisse allait exercer son activité au sein d'une population assez cosmopolite, où se rencontrent les opinions politiques les plus diverses et dans laquelle l'élément agricole ne représente pas la majorité. Aussi, pendant plusieurs années, les Comités s'inspirèrent-ils, dans la conduite de la Société, d'une sage et prudente circonspection. Nous devons ici un hommage spécial à MM. Louis Franc et Alfred Galley, nos deux premiers caissiers, qui pendant cette période ont rempli leurs fonctions avec un dévouement d'autant plus méritoire qu'il était plus obscur.

L'année 1917 vit l'accession à la présidence de notre Caisse, de M. A. Puipe, alors établi en notre ville, fonctions qu'il conserva jusqu'à son départ en 1924. C'est particulièrement sous sa vigoureuse impulsion que notre Caisse sortit de l'ombre, affirma sa vitalité et vit doubler le nombre de ses membres, en même temps que croissait dans les mêmes proportions la confiance du public. L'élan était donné et cette prospérité n'a fait que grandir, tant au point de vue financier qu'à celui du nombre des membres, comme en témoigne la belle phalange de 105 sociétaires que compte aujourd'hui notre Caisse. Le frêle arbuste du début est devenu un chêne vigoureux qui étend ses branches sur le territoire entier de notre commune.

Nous nous faisons un plaisir et surtout un devoir d'adresser un hommage de reconnaissance émue aux différents sociétaires qui se sont succédés dans les Comités et qui tous ont fait preuve, dans l'exercice de leurs fonctions, de beaucoup de dévouement et d'un absolu désintéressement, sans lesquels une institution comme la nôtre ne pourrait que difficilement subsister. Mais il est des membres qui ont un droit spécial à cette reconnaissance. La bonne marche d'une Caisse dépend d'un bon caissier. Or, nous avons trouvé en M. Puthod un caissier modèle. M. Puthod est un authentique « poilu » de la grande guerre, où il a fait vaillamment son devoir dans les rangs de l'armée française. S'il a apporté, dans l'exercice de ses fonctions, autant de dévouement et d'abnégation qu'il a dû montrer de stoïque fermeté sous la mitraille et les obus dans les tranchées de Champagne et de Verdun, on s'explique la tenue irréprochable et parfaite de la caisse. Nous nous faisons également un devoir d'exprimer notre reconnaissance à M. Joseph-M. Clerc, le secrétaire ponctuel et méthodique dont la vigilance est rarement prise en défaut.

Notre petite cité a donc eu le privilège de recevoir dans ses murs, le 23 avril dernier, les délégués des Caisses de la partie romande de notre canton, heureux de venir célébrer, en de fraternelles agapes, le vingtième anniversaire de leur société sœur. Puisse cette fête toute intime devenir le point de départ d'une nouvelle ère de prospérité pour notre institution qui réalise dans une si large mesure la conception de la mutualité chrétienne; que son rayon d'action pénètre de plus en plus profondément, pour y faire œuvre d'apostolat, dans la classe si intéressante des travailleurs,

qu'ils soient agriculteurs, ouvriers ou artisans et surtout que la protection divine qui a enveloppé son berceau lui permette de poursuivre sans défaillance l'idéal qu'elle s'est tracé.

Ed. VANNAY, président.

Rapport annuel de l'Union pour 1929

Le rapport annuel de l'Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) pour l'exercice 1929 vient de sortir de presse. Comme habituellement il en a été adressé deux exemplaires à toutes les Caisses affiliées. MM. les caissiers voudront bien faire circuler ce rapport auprès des membres des Comités de direction et de surveillance afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Ce rapport donne tout d'abord quelques considérations sur la situation économique et financière et présente l'activité déployée par l'Union Suisse et par ses différents services (Caisse Centrale, Secrétariat, Office de Révision, etc.) Il contient divers tableaux-statistiques illustrant le développement et la situation actuelle des Caisses Raiffeisen Suisses et de leur Centrale, et est accompagné d'une table séparée contenant les chiffres des bilans au 31 décembre 1929 des 488 Caisses locales.

Une 3^{me} édition de la brochure de propagande!

L'Union vient de publier une troisième édition, revue et complétée, de la petite brochure « Les Caisses Raiffeisen Suisses et leur Centrale » qui a paru pour la première fois en 1925.

Ce tract de 16 pages, d'aspect très agréable, présente une brève, mais complète étude des Caisses Raiffeisen Suisses et de leur Centrale. Il indique également la marche à suivre pour la fondation de nouvelles Caisses et renferme d'intéressantes appréciations d'éminents hommes d'Etat et économistes sur les coopératives agricoles de crédit. D'intéressants tableaux statistiques présentent aussi la situation des Caisses Raiffeisen dans les différents cantons au 31 décembre 1929 et montrent le développement enregistré jusqu'à ce jour par le mouvement Raiffeiseniste suisse.

Le Bureau de l'Union tient gratuitement cette publication à la disposition des personnes qu'elle pourrait intéresser. Cette brochure est particulièrement recommandée aux Caisses affiliées en vue de la propagande; elle peut être distribuée aux clients et aux membres, soit directement, soit par le moyen d'une circulaire appropriée de propagande.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité de direction de l'Union, du 10 juillet 1930.

1° Les conditions d'adhésion ayant été remplies, la Caisse de Crédit Mutuel des agriculteurs des environs de La Chaux-

de-Fonds, la Caisse de Crédit Mutuel de Riaz (Fribourg), et la Caisse de Crédit Mutuel d'Essertines (Vaud) sont admises dans l'Union.

Ensuite de la fondation de la Caisse de La Chaux-de-Fonds, le mouvement Raiffeiseniste a pris pied également dans le canton de Neuchâtel et le nombre des cantons suisses possédant des Caisses Raiffeisen est actuellement de 21. L'Union compte aujourd'hui 504 Caisses affiliées.

2° La ratification est accordée, après étude des motifs à l'appui, à 9 crédits spéciaux, provisoirement accordés.

3° La Direction de la Caisse Centrale présente le bilan au 31 juin 1930. Il résulte de l'examen de ce dernier que le chiffre du bilan s'est élevé à fr. 31,2 millions et que le mouvement général d'affaires durant le premier semestre de 1930 a été de 220 millions de francs en chiffre rond.

4° Vu la baisse persistante des taux sur le marché de l'argent et étant donné que la Banque Nationale Suisse a fait intervenir encore dernièrement une nouvelle réduction de son taux d'escompte, une diminution de un quart pour cent est décidée à partir du 30 juin, sur les taux du compte-courant ordinaire (débitéur et créancier). Le taux pour les nouveaux placements à terme a été également limité au maximum de 4 et demi pour cent.)

5° Il est pris connaissance que les deux bulletins mensuels de l'Union tirent actuellement à 10,700 exemplaires, soit 8,200 pour l'édition en langue allemande et 2,500 pour celle en langue française. Le nombre des Caisses qui ont pris l'initiative de faire adresser les publications de l'Union à tous leurs membres a légèrement augmenté encore.

6° L'approbation est donnée aux nouveaux statuts de la Fédération des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen) du Valais romand.

7° Ensuite du projet de crédit de 60 millions de francs de la Confédération en faveur des paysans obérés, une requête avait été présentée au Département fédéral des finances en vue d'obtenir que 5 millions fussent attribués à notre Union, à l'usage des Caisses affiliées. Cette requête a été repoussée pour la raison que ce projet de crédit de 60 millions ne peut être réalisé pour l'instant.

8° Quelques rapports de révision sont mis en discussion. L'approbation est donnée aux mesures de circonstances qui ont déjà été prises.

*) Les Caisses Raiffeisen feront bien de revoir aussi leurs taux créanciers, et de les adapter aux conditions actuelles du marché de l'argent. Un taux de 4,5% ne devrait plus être dépassé pour les obligations. Pour la Caisse d'épargne le 4% et pour les comptes-courants le 3% sont aujourd'hui les taux officiels. Quant aux taux débiteurs, une réduction ne peut être envisagée encore pour l'instant étant donné la charge que constituent les placements antérieurs à taux élevés.

Editeur responsable:

Union Suisse d. Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall.

Imprim. A. Bovard-Giddey, Lausanne.